



## Charte de bonne conduite pour les suivis hivernaux et estivaux de Chiroptères



Action n°13 PNAC – Septembre 2014

### **Préambule :**

La présente charte a pour objectif de définir un cadre déontologique pour réaliser des suivis hivernaux et estivaux de chauves-souris, en dehors des opérations de capture.

Elle s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales qui participent aux opérations de suivis des populations de chauves-souris : l'hiver, dans les sites d'hibernation, ou l'été, via le dénombrement des individus en colonies de reproduction.

### 1 - Action en réseau

Pour ces opérations de comptage, il est d'une importance capitale de s'intégrer à un réseau local de chiroptérologues (<http://www.sfepm.org/groupeChiropteres.htm>), qui bénéficie d'un savoir-faire et d'une méthodologie appropriée aux dénombrements des chiroptères. L'action en réseau a également pour mérite de centraliser l'information en région, facilitant ainsi la transmission des données de comptage. Elle permet également la connaissance des actions de chacun, et d'éviter les oublis ou les redondances (causant ainsi des dérangements) dans les suivis. Le suivi sera effectué par une personne reconnue comme ayant les connaissances suffisantes pour identifier les espèces objet du suivi et appliquer cette charte.

Afin de permettre des comparaisons interannuelles des évaluations d'un même gîte, le suivi sera réalisé de préférence par un même chiroptérologue référent qui enseignera le cas échéant au nouveau responsable du suivi sa méthode d'évaluation.

### 2 - Réglementation, éthique et sécurité

Le suivi des Chiroptères doit s'effectuer dans le respect de la réglementation en vigueur, qu'elle concerne la stricte protection des espèces ou le respect de la propriété privée. Il se doit également de ne pas nuire aux chauves-souris et de bénéficier à terme à leur conservation. D'une manière générale, les opérations de suivi doivent s'opérer dans le respect des lieux fréquentés et dans celui de ses habitants, Chiroptères ou non.

Lors des dénombrements, les chiroptérologues doivent veiller à leur propre sécurité en fonction des sites prospectés grâce à des moyens de préventions adaptés et à certaines règles de sécurité selon les cas de figures (casques, progression sur cordes, etc.).

Les opérations de suivi doivent être réalisées dans un objectif scientifique défini. Le protocole du suivi et le traitement des données doivent donc répondre à cet objectif. Le suivi ne peut pas être justifié par un objectif pédagogique ludique, sportif, artistique ou récréatif. Enfin, en cas de risques sanitaires, des protocoles spécifiques (désinfection de bottes, etc.) pourraient être mis en œuvre.

### **Recommandations générales**

Article 1 - Ne jamais toucher les chauves-souris, sauf en cas de stricte nécessité (prélèvement biologique à réaliser selon le protocole indiqué – avec autorisation spécifique).

### **Recommandations spécifiques aux comptages hivernaux :**

Article 2 – Limiter le suivi hivernal d'un site à une visite annuelle. Les visites supplémentaires doivent entrer dans le cadre d'un suivi scientifique spécifique et encadré.

Article 3 - Adapter le nombre de participants au suivi à la taille et à la configuration du site afin de réduire au strict minimum le bruit (clefs, sacs plastiques, vêtements, etc.) dans les sites d'hibernation. Les dialogues et les déplacements doivent se faire aussi discrets que possible.

Article 4 - Limiter autant que possible la durée de l'opération de comptage. La chaleur du corps humain, la respiration et l'éclairage entraînent une augmentation de la température et une modification des conditions hygrométriques de la cavité :

- a) ne pas stationner au-dessous des chauves-souris ;
- b) restreindre sa respiration à proximité immédiate d'animaux ;
- c) éviter de passer plusieurs fois à un même endroit, perturber successivement les animaux induit un stress supplémentaire et augmente la probabilité de réveil ;
- d) proscrire l'éclairage à dégagement gazeux de type acétylène et utiliser préférentiellement de l'éclairage électrique ;
- e) réduire au maximum la durée et la puissance de l'éclairage. Les lampes à forte intensité lumineuse doivent être maniées avec beaucoup de précaution pour ne pas perturber les animaux.
  - i. un animal non identifié vaut mieux qu'un animal excessivement dérangé. Une chauve-souris réveillée pourra également occasionner le réveil de congénères ;
  - ii. faute d'information fiable sur le sujet, éviter l'éclairage direct avec des lampes à LED de couleur « froide » (blanc bleuté) de forte puissance. Ce type d'éclairage pourrait s'avérer particulièrement dérangeant pour l'animal. Préférer si possible des lumières rouges en approche des animaux.
- f) restreindre les photographies au flash, dérangeantes pour les animaux. Si les animaux sont regroupés en grands essaims, étudier au cas par cas la prise d'une photographie.

### **Recommandations spécifiques aux comptages estivaux**

Article 5 - Privilégier autant que possible les comptages en sortie de gîte au crépuscule, particulièrement pour les sites les plus sensibles. Ils peuvent éventuellement être réalisés plusieurs fois pendant la saison :

- a) minimiser le bruit au moment de l'envol des chiroptères et dans la période qui le précède ;
- b) minimiser l'éclairage des sorties de gîte. La lumière peut modifier le comportement des chauves-souris à l'envol, induire un dérangement important et fausser la significativité d'un comptage.
- c) restreindre les photographies afin d'éviter le dérangement de la colonie.

Article 6 - La visite diurne d'importantes colonies de mise bas doit se faire avec précautions :

- a) Pour les dénombrements, limiter autant que possible l'éclairage direct des individus. La puissance des lampes doit être adaptée aux lieux fréquentés, la pose de filtres colorés peut être souhaitable pour réduire l'intensité et le spectre lumineux (article 4e) ;
- b) minimiser le temps passé à proximité de la colonie et éviter autant que possible les mouvements brusques. En cas de population importante, le nombre d'individus peut être estimée. Enfin, une photographie de l'essaim peut permettre un dénombrement plus précis. Etudier au cas par cas cette solution de préférence le matin avant midi si possible (repos, léthargie des individus).